

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès-verbal - Mardi le 1<sup>er</sup> août 2023**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 1<sup>er</sup> AOÛT 2023 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, SYLVAIN LA FRANCE, , DAMIEN LAFRENIÈRE, CRAIG GABIE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

**1.2 RAPPORT DU MAIRE**

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023
- 1.6 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2023
- 1.7 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2023
- 1.8 Prélèvements bancaires
- 1.9 Registre des chèques
- 1.10 Liste des comptes fournisseurs
- 1.11 Dépenses du directeur général
- 1.12 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.13 Liste des immeubles devant être vendus
- 1.14 Mandat à représentant
- 1.15 Résiliation de la résolution 2023-07-134 concernant embauche de l'employé au poste de conducteur de camion lourd / journalier
- 1.16 Embauche de l'employé au poste de conducteur de camion lourd / journalier
- 1.17 Appui à la municipalité d'Otter Lake du projet d'une demande du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale borne de recharge électrique niveau 3
- 1.18 Aux Goûts du jour (Les œuvres de charité) – campagne de financement 2023
- 1.19 Commandite - Les Rapides de Paugan Falls
- 1.20 Albatros – Demande de don

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2.1

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Programme d'aide à la voirie locale volet projets PPA-CE et PPA-ES

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

4.1

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

5.1

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 CPTAQ - utilisation à une fin autre qu'agricole
- 6.2 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé

**7. LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-137  
1.4

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

3.2 **REQUÊTE SELON L'ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (C-47.1)**

**ADOPTÉE**

2023-08-138  
1.5

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2023-08-139  
1.6

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE extraordinaire DU 13 JUILLET 2023**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2023;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2023-08-140  
1.7

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2023**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2023;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2023-08-141  
1.8

---

**ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De juillet 2023, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	44 221,31 \$
Remises provinciales	12 366,43 \$
Remises fédérales	4 579,48 \$
Remises du Régime de retraite	3 485,15 \$

**ADOPTÉE**

2023-08-142  
1.9

### **ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juillet 2023 totalisant un montant de 840,00 \$.

**ADOPTÉE**

2023-08-143  
1.10

### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**ATTENDU QUE** les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

**IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2023 totalisant un montant de 98 175,59 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

**ADOPTÉE**

2023-08-144  
1.11

### **DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (552,14 \$)**

---

2023-08-145  
1.12

### **DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)**

---

#### ***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Greffier-trésorier et directeur général**

---

2023-08-146  
1.13

### **LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS**

---

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 2 novembre 2023, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

**QUE**, ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le greffier-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE**

2023-08-147  
1.14

### **MANDAT À REPRÉSENTANT**

---

**ATTENDU** que la municipalité de Kazabazua peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**ATTENDU** que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2023-08-146;

**ATTENDU** que ce Conseil croit opportun d'autoriser le greffier-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le greffier-trésorier, directeur général ou Sylvain La France à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 2 novembre 2023 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE.**

2023-08-148  
1.15

**RÉSILIATION DE LA RÉSOLUTION 2023-07-134 CONCERNANT EMBAUICHE DE L'EMPLOYÉ AU POSTE DE CONDUCTEUR DE CAMION LOURD / JOURNALIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a embauché M. Dean Johnson aux termes tel que décrit sous le numéro de contrat CTDJ01;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dean Johnson a décliné le 17 juillet 2023 de cet offre d'emploi;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu;

**QUE** le conseil résilie la résolution numéro 2023-07-134 concernant l'embauche de l'employé au poste de conducteur de camion lourd / journalier.

**ADOPTÉE**

2023-08-149  
1.16

**EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ AU POSTE DE CONDUCTEUR DE CAMION LOURD / JOURNALIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a publié une offre d'emploi pour la position De conducteur de camion lourd / journalier le 6 juin 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont eu lieu les 5, 7 et 10 juillet 2023;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

**QUE** le conseil embauche M. Sean Connolly aux termes tel que décrit et soumis au conseil sous le numéro de contrat CTSC01 et mandate le directeur général de signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Kazabazua,

**Le conseiller Craig Gabie déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit l'embauche de M. Sean Connolly.**

**Le conseiller Craig Gabie confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.**

**ADOPTÉE**

2023-08-150  
1.17

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE DU PROJET D'UNE DEMANDE DU VOLET 4 – SOUTIEN A LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE NIVEAU 3**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Otter Lake sollicite l'appui de la municipalité de Kazabazua pour l'installation d'une station de recharge niveau 3 dédiée aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative revêt une grande importance, notamment en raison de la proximité de la municipalité de Thorne et de la municipalité de Alleyn-et-Cawood à Otter Lake, ainsi que de son emplacement stratégique non loin de l'intersection de la route 301 et de la route 303 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette installation favorisera la coopération intermunicipale en offrant un service commun à tous les résidents des municipalités voisines;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolue ;

**QUE** la municipalité de Kazabazua appui le projet d'une demande de projet du volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale borne de recharge électrique niveau 3.

**ADOPTÉE**

2023-08-151

1.18

---

**AUX GOUTS DU JOUR (LES OEUVRES DE CHARITE) – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise une contribution financière de 250 \$ a l'organisme Aux Goûts du jour (Les œuvres de charité).

**ADOPTÉE**

2023-08-152

1.19

---

**COMMANDITE - LES RAPIDES DE PAUGAN FALLS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Les Rapides de Paugan Falls sont une nouvelle franchise de hockey senior qui a été acceptée dans la Eastern Ontario Super Hockey League (EOSHL) au début du mois de juin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme est enregistré en tant qu'organisation à but non lucratif et que leur mission est de rassembler la communauté grâce à l'amour commun du hockey et qu'il jouerons à l'aréna de la Vallée de la Gatineau, à Low (Québec) , à partir du mois d'octobre.

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme ont plusieurs projets clés pour lesquels les fonds nécessaires pour la saison inaugurale et qu'ils prévoient l'utilisation de ces fonds pour l'amélioration de l'aréna, acheter les uniformes de l'équipe et financer les opérations;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

**QUE** le conseil autorise la commandite forfait bronze au coût de 500 \$ qui inclut :

- une paire de billets de saison (valeur de 180 \$)
- Une annonce de la commandite sur les pages de médias sociaux de Rapids en même temps que tous les autres commanditaires Bronze
- Le logo du commanditaire est affiché dans la section des commandites de notre site Web.
- Les logos des commanditaires sont affichés sur une affiche à côté de la table de billetterie à l'aréna pour tous les matchs à domicile;

**QUE** les billets de saison soit mis à la disponibilité de la population de Kazabazua qui peut-être procurer à la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE**

2023-08-153

1.20

---

**ALBATROS – DEMANDE DE DON**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise une contribution financière de 250 \$ a l'organisme Albatros pour supporter la formation Albatros aux bénévoles accompagnateurs en fin de vie une formation de 36 heures;

**ADOPTÉE**

---

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**3. TRANSPORT**

---

2023-08-154

3.1

---

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PPA-CE ET PPA-ES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et le projet

particulier d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) dont les projets consistent le rechargement des chemins identifier au formulaire de demande soumis;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la programmation doit être terminée au plus tard le 31 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

**QUE** le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat d'agrégat pour le rechargement des chemins.

**ADOPTÉE**

2023-08-155  
3.2

---

#### **REQUÊTE SELON L'ARTICLE 70 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (C-47.1)**

---

**ATTENDU QU'**une requête par la majorité des propriétaires ou occupants riverains ont déposés à la municipalité en date du 27 juillet 2023;

**ATTENDU QUE** l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (C-47.1), toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut facturer les propriétaires selon l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (F-2.1) à titre de tarification;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu;

**QUE** le conseil accepte la requête déposée à la municipalité en date du 27 juillet 2023 sous condition de la preuve de tolérance du propriétaire du chemin pour l'entretien saisonnière été des chemins Lac Shea B, Debbie Lane, Champagne Privé, cette requête est à la majorité des propriétaires ou occupants riverains de les voies privée et engage la dépense pour l'entretien de ces chemins au coût de 6 501,84\$ incluant les taxes applicables payable à Éco Enviro Septique Ltée selon l'estimé numéro 2 en date du 24 mai 2023, ces frais seront facturer en lien avec l'entretien aux 33 propriétaires ou occupants riverains de ces voies privée plus les frais d'administration de 10% de la facture.

**ADOPTÉE**

---

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

#### **5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

#### **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

2023-08-156  
6.1

---

#### **CPTAQ - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mme Hélène Douroin pour obtenir de la Commission, une autorisation d'aliénation du terrain cadastre 5 497 842 cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua, totalisant une superficie de 0,70 hectare en faveur de Martin Marseau;

**ATTENDU QUE** l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le cadastre 5 497 842;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette demande n'a aucun effet sur la protection et le développement des activités agricoles;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

**De recommander** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture, soit une

autorisation d'aliénation du terrain cadastre 5 497 842 du cadastre officiel du Québec, dans la Municipalité de Kazabazua.

**ADOPTÉE**

2023-08-157  
6.2

---

## **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kazabazua a à cœur le développement économique de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone V-132 est prédominante résidentiel et non villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone villégiature V-132 de la municipalité ne prévoit pas pour un projet de logement futur tel que résidence unifamiliale jumelé (H-2), unifamiliale en contiguë (H-3) et bi familiale isolé (H4);

**EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE** par Damien Lafrenière, **APPUYE** par Paul Chamberlain et il est résolu ;

D'effectuer une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'incorporer et modifier la zone villégiature V-132 pour permettre l'usage résidence unifamiliale jumelé (H-2), unifamiliale en contiguë (H-3) et bi familiale isolé (H4).

**ADOPTÉE**

---

## **7. LOISIRS ET CULTURE**

2023-08-158  
7.1

---

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)**

**CONSIDÉRANT** qu'en mars 2021, le gouvernement du Québec a rendu public son Plan d'action pour le secteur de la construction (Plan), qui vise à participer à la relance économique par l'accélération des investissements provenant du Plan québécois des infrastructures (PQI) en vue, notamment, de réaliser des projets d'infrastructures prioritaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan prévoit, entre autres, une mesure visant à offrir un nouveau programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, et ce, dès 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent programme a pour objectif de faciliter la réalisation de petits projets concernant des bâtiments municipaux de base et, ainsi, de contribuer à la relance de l'économie. Plus spécifiquement, le programme consiste à accorder une enveloppe réservée aux municipalités de 5 000 habitants et moins au décret de population pour l'année 2021 pour la réalisation, sur une période de 2 ans, de travaux visant l'amélioration de l'état physique de leurs infrastructures de base;

**CONSIDÉRANT QU'**en appuyant financièrement les municipalités disposant de moyens limités, le programme a pour objectif de contribuer à la relance de l'économie ainsi qu'à l'amélioration de l'état des bâtiments municipaux et des services;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

**QUE** le conseil autorise et engage les dépenses pour la construction d'une remise rattaché au centre communautaire selon les plans soumis au conseil et mandate la direction générale de publier un appel de soumission par invitation pour la construction de cette remise.

**ADOPTÉE**

---

## **8. VARIA**

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

### **10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h44.

Président

Secrétaire



---

Robert Bergeron,  
Juliette

---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».